

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 10 juin 2026  
Date d'affichage/publication : le 10 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 31  
Nombre de pouvoir : 2  
Nombre de membres présents : 28  
Absent : 1

**Présents** - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Sébastien ROUX, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KUGLER-HELLIN, Monsieur René GEVAERT, Monsieur Jean-Noël RYS, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir** : Madame Técla MENAGER, Monsieur Thibault THERBY

**Absent** : Monsieur Nicolas LEDRUE

**Démissionnaires** : Monsieur Franck DUTILLEUL, Madame Marie-Hélène DELFORGE, Monsieur Laurent BERTELOOT, Madame Estelle PLUQUET née CHEVALON, Monsieur Pascal DELOFFRE, Madame Silvana MICUCCI née DENNIN, Monsieur Nicolas REMY, Madame Micheline VERGAERT, Madame Sandrine CRYSPIN, Monsieur Francis GLAIZAL, Madame Dominique DELOFFRE, Madame Léa NAERHUYSEN, Monsieur Sébastien FEUTRY, Madame Valérie MAHON née COOL, Monsieur Patrice LESAFFRE, Madame Brigitte DUTILLEUL, Monsieur Alexandre DUQUESNE, Madame Ouarda DRICI, Monsieur Francis LANDREZ, Madame Nathalie RICHTER, Monsieur Daniel LANDRE, Madame Dominique TAGON, Monsieur Philippe NYS, Madame Véronique TIBONNIER, Monsieur Éric VAILLERANT, Madame Noëlle DUBOIS.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandra KUGLER-HELLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Aménagements urbains*  
*Voirie - Dénomination des voies (8.3)*

**DENOMINATION DU SENTIER PIETON SITUÉ ENTRE LA VOIE VERTE ET LA RUE PIERRE DE COUBERTIN RELIANT LA RUE FRANKLIN À LYS-LEZ-LANNOY**

Depuis les lois de décentralisation de 1982, la dénomination des rues relève exclusivement de la compétence des communes.

Il est nécessaire d'attribuer une dénomination de voie pour le sentier reliant la rue Franklin à la rue Pierre de Coubertin, afin de valoriser cette liaison piétonne et d'en faciliter l'identification au sein de la commune de LYS-LEZ-LANNOY.

Ce sentier est référencé au cadastre sous les parcelles numéro AC 1430 ; AC 1192 ; AC 1193.

Madeleine Martinache (1898-1967) est une figure majeure de la résistance et de la vie publique du Nord. Avocate au barreau de Lille dès 1923, elle fut la première femme désignée secrétaire de la Conférence des avocats. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle s'engagea dans la Résistance en tant que lieutenant des Forces françaises combattantes. Arrêtée par la Gestapo le 24 août 1942, elle fut déportée au camp de Ravensbrück et rentra en France invalide de guerre. Engagée en politique dans la mouvance Gaulliste au sein du RPF et de l'UNR après la Libération, elle devint adjointe au maire de Lille, puis députée de la 4<sup>e</sup> circonscription du Nord de 1958 à 1962.

À ce titre, la volonté de la municipalité est d'attribuer à ce sentier le nom de Madeleine Martinache.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- ✓ valider le principe général de dénomination d'une voie de la commune,
- ✓ valider le nom de « sentier Madeleine Martinache » concernant le sentier reliant la rue Franklin à la rue Pierre de Coubertin,
- ✓ autoriser le Maire à communiquer cette information notamment aux services de la Poste, aux autres services publics et à la localisation sur GPS,
- ✓ autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ préciser que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget principal.

Le Conseil,  
Où cet exposé,  
Adopte les conclusions du rapport,  
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour Extrait Certifié Conforme  
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ  
le Maire

La secrétaire de séance  
Sandra KUGLER-HELLIN

